



## ANNEXE

- ◆ **Le permis A2** est accessible dès 18 ans et autorise la conduite d'une moto (2 roues) d'une puissance maximale limitée à 35 Kw et d'un 3 roues d'une puissance maximale limitée à 15 Kw
- ◆ **Le Permis A1** est accessible dès 16 ans et autorise la conduite d'une moto légère qui ne dépasse pas 125 cm3 et dont la puissance n'excède pas 11kw, ou d'un 3 roues dont la puissance est inférieure à 15kw

### ▶ LA FORMATION EN DETAIL

#### OBJECTIFS

- Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette (maximum 125 cm3 pour la catégorie A1)

#### PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir 17 ans au moment du passage de l'ETG pour la catégorie A2 et 16 ans pour la catégorie A1  
- Avoir passé l'ETG avec succès ou avoir un permis de conduire de moins de cinq ans

#### QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) et de la MENTION DEUX ROUES

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.  
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.  
- Véhicules de la catégorie motocyclette adaptés à l'enseignement.  
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.  
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

#### EFFECTIFS

- Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) collectif  
- Leçon pratique pouvant être collective avec un véhicule par élève

#### PROGRAMME DE FORMATION (ci-contre)

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)  
- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2: à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

#### SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2

#### Pour obtenir la catégorie A:

accessible au bout de 2 ans de permis A2 et après avoir suivi une formation de 7 h à l'école de conduite Alain

#### DURÉE DE LA FORMATION

Obligation légale:

20 h de formation pratique ou 15h si déjà détenteur d'un permis A1 . Le volume est déterminé lors de l'évaluation de départ puis adapté si nécessaire en fonction de l'évolution de la formation



### REMC :

(Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne)

#### 1- MAÎTRISER le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.  
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord  
- Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur  
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine .  
Descendre de la machine en sécurité  
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances  
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse  
- Maîtriser la réalisation d'un freinage  
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité  
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto avec et sans passager  
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (Sauf transmission automatique)  
- Maîtriser les techniques d'inclinaison  
- Réaliser un freinage d'urgence

#### 2 - APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales.

- Connaître et respecter les règles de circulation  
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte  
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation  
- Adapter l'allure aux situations  
- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité  
- Tourner à droite et à gauche  
- Détecter, identifier et franchir les intersections selon le régime de priorité  
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire

#### 3 - CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.  
- Croiser, dépasser, être dépassé.  
- Négocier des virages de la façon la plus sécurisante  
- Communiquer avec les autres usagers  
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.  
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible  
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.  
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.  
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files et savoir la pratiquer dans les départements autorisés  
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.  
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que tunnels et ponts...

#### 4 - PRATIQUER une conduite autonome, sûre, économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome.  
- Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie.  
- Connaître les principaux facteurs de risque spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.  
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter et secourir.  
- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)  
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette  
- Pratiquer l'éco-conduite